



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 5 mars 2026 à 20 heures 45
en salle du Conseil Municipal

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **jeudi 5 mars 2026 à 20h45** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 5 mars : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal – Reprise anticipée des résultats.
2. Budget Principal – Budget Primitif 2026.
3. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2026 : impôts directs locaux.
4. Subventions aux associations.
5. Subvention au profit de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Roger Vivier.
6. Admissions en non-valeur et créances éteintes.
7. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
8. Comptes-rendus de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats, le cas échéant.
9. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix,
Le 20 février 2026

Georges JOUBERT,
Maire